

ILE MILLIAU - PASSAGE A PIED - JANVIER 2019

HORAIRES INDICATIFS PRESUMES

journée du	passage découvert à partir de	passage recouvert à partir de	temps sur l'île
mardi 1	PAS DE PASSAGE A PIEDS		
mercredi 2			
jeudi 3			
vendredi 4	10h20	12h30	2h10
samedi 5	10h50	13h20	2h30
dimanche 6	11h30	14h00	2h30
lundi 7	11h50	14h40	2h50
mardi 8	12h20	15h10	2h50
mercredi 9	13h00	15h40	2h40
jeudi 10	13h50	16h10	2h20
vendredi 11	14h30	16h30	2h00
samedi 12	PAS DE PASSAGE A PIEDS		
dimanche 13			
lundi 14			
mardi 15			
mercredi 16			
jeudi 17			
vendredi 18			
samedi 19	9h30	12h00	2h30
dimanche 20	10h00	13h20	3h20
lundi 21	10h50	14h20	3h30
mardi 22	11h30	15h00	3h30
mercredi 23	12h10	16h00	3h50
jeudi 24	13h00	16h50	3h50
vendredi 25	13h50	17h20	3h30
samedi 26	14h50	17h50	3h00
dimanche 27	16h00	18h20	2h20
lundi 28	PAS DE PASSAGE A PIEDS		
mardi 29			
mercredi 30			
jeudi 31			

PROMENEURS, ATTENTION!

CES HORAIRES DE PASSAGE NE SONT COMMUNIQUEES QU'A TITRE INDICATIF.

Les temps de passage peuvent être raccourcis en fonction des conditions météorologiques
(basses pressions) et de la force du vent.

PRUDENCE : En présence d'eau dans la passe, la force des courants interdit toute traversée.
Dans ce cas, attendez sur la rive en signalant votre présence.

ROCHERS A ESCALADER : PREVOIR CHAUSSURES NON GLISSANTES

En cas de problème, le Conservatoire du Littoral, propriétaire de l'île Milliau, et la commune de Trébeurden, gestionnaire du site, et l'Office de Tourisme déclinent toute responsabilité.

BONNE PROMENADE A TOUS